



Émancipation pour être témoin de mariage

Par **adam**, le **06/01/2011** à **20:05**

Bonjour,

Ma fille aura 18 ans le 24 septembre 2011

mon autre fille se marie au mois de août 2011

Cette dernière voudrait que sa soeur soit son témoin , mais elle ne sera majeure qu'un mois plus tard...

Que peut-on faire pour qu'elle puisse être "témoin" sachant qu'il faut avoir 18 ans révolus?

Ma question est: peut-on l'émanciper, quelles sont les démarches à faire et combien de temps faut-il pour les faire le cas échéant?

ou existe-t-il un autre moyen?

exemple: décision du maire, du préfet, etc...

dans l'attente de vous lire, merci.